



**PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-ONÉSIME D'IXWORTH
LE LUNDI 7 DECEMBRE 2020, SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

01 – OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Séance extraordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth, tenue le 7 décembre 2020, à 19 h 30 à la Salle « Les Générations », au 12, rue de l'Église à Saint-Onésime-d'Ixworth.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 – Madame Christine Ouellet
Siège #2 – Monsieur Bertrand Ouellet
Siège #4 – Monsieur Denis Miville
Siège #5 – Monsieur Denis Lizotte
Siège #6 – Monsieur Alfred Ouellet

Est absente :

Siège #3 – Madame Roxane Simard-Mills

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Benoît Pilotto.

Madame Nancy Lizotte, directrice générale et secrétaire-trésorière fait fonction de secrétaire.

La séance est ouverte à 19 h 30

RÉS. 258-2020

02 – DÉPÔT DE L'AVIS DE CONVOCATION

CONSIDÉRANT les articles 152 et 158 du Code municipal du Québec (ci-après nommé CMQ)

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière déclare qu'un avis de convocation de la présente séance extraordinaire a été signifié à chaque membre du conseil municipal entre le 10 et le 15 juin 2020, incluant les membres absents, conformément à l'article 156 du CMQ;

CONSIDÉRANT l'article 153 du CMQ qui énonce que l'avis de convocation, qui a bel et bien été notifié, doit être mentionné au procès-verbal;

CONSIDÉRANT le dépôt du Rapport de signification;

Il est ainsi déclaré que la séance extraordinaire sera régulièrement tenue selon l'ordre du jour.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉS. 259 – 2020

03 – LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Les membres du Conseil prennent connaissance du contenu de l'ordre du jour et en font la lecture;

ATTENDU QUE les membres du conseil sont d'accord avec la proposition d'ordre du jour;

Il est proposé par madame la conseillère Christine Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

1. Ouverture de la séance extraordinaire;
2. Dépôt de l'avis de convocation;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Entretien, damage et traçage des Sentiers d'Ixworth;
5. Période de questions;
6. Levée de la séance.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

DROIT DE VETO DU MAIRE À L'ÉGARD DE LA RÉOLUTION 256-2020

Le maire explique qu'il a apposé son veto pour suspendre l'exécution de la résolution 256-2020. Il précise que la résolution fut adoptée et que certaines informations étaient manquantes.

RÉS. 260 - 2020 04 - SUIVI À L'OUVERTURE DES SOUMISSIONS « ENTRETIEN DAMAGE ET TRAÇAGE DES SENTIERS D'IXWORTH » POUR L'HIVER 2020-2021

ATTENDU QU'un seul soumissionnaire, soit Excavation PJH inc. a répondu à l'appel d'offres pour l'entretien, le damage et le traçage des Sentiers d'Ixworth;

ATTENDU QUE le montant soumis est de 9 083.03\$ taxes incluses; est plus élevé que la prévision financière établie préalablement;

ATTENDU QU'une rencontre a eu lieu avec le soumissionnaire afin d'éclaircir certains points;

ATTENDU QUE l'achat d'une motoneige par la Municipalité devient plus avantageux pour le damage des sentiers;

Il est proposé par monsieur Denis Miville, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth rejette l'offre de PJH inc. pour l'entretien, le traçage et le damage des sentiers pour 2020-2021.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉS. 261 - 2020 04.01 – ACHAT D'UNE MOTONEIGE

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth a rejeté l'offre de PJH inc. pour l'entretien, le traçage et le damage des sentiers pour 2020-2021.

ATTENDU QUE le montant forfaitaire a augmenté de façon significative;

ATTENDU QU'à la suite d'une demande de soumission, l'achat d'une motoneige est plus avantageux pour la municipalité;

Il est proposé par monsieur Alfred Ouellet, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth procède à l'achat d'une motoneige au montant de 12 199\$ taxes en sus auprès de Tech mini-Mécanique de Saint-Pacôme.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

05 – PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune période de question, il n'y a pas eu de public présent à la séance.

06 – LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉS. 262 - 2020

ATTENDU QUE tous les items à l'ordre du jour ont été discutés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Bertrand Ouellet, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE cette séance extraordinaire soit levée à 19 h 40.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Benoît Pilotto
Maire

Nancy Lizotte
Dir. générale et sec.- trésorière

Je, Benoît Pilotto, maire suppléant, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142.2 du Code municipal.

Initiales